



Internat conflit père fille

Par Marylou77

Bonjour,

Conflit ++++ entre parents

Ma fille vit chez moi et le père a le droit de visite un weekend sur deux et la moitié des vacances.

Ma fille depuis bientôt 2 ans, ne souhaite plus voir son père à la suite d'une médiation que son père voulait piur demander la garde alternée. Elle ne voulait pas changer sa vie. Son père a accepté très mal la position de sa fille.

Je l'ai forcé à y aller plusieurs fois mais la dernière fois les gendarmes ont dû intervenir.

Ma fille souhaite aller en internat avec une spécialisation. J'ai demandé l'accord au père qui s'y refuse car il ne vois pas sa fille.

Quels sont les recours qu'elle peut avoir et comment puis je l'aider sachant que je ne peux faire appel au jugement.

Merci par avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez l'aider en lui expliquant qu'elle doit respecter le jugement si elle ne veut pas vous occasionner des ennuis et qu'elle sera libre de ses choix quand elle aura 18 ans.

Si elle tient vraiment à cet internat de spécialisation, elle peut en contrepartie accepter de voir son père lors des DVH.

Par kang74

Bonjou

En fait, tant que votre fille est mineure elle ne fait pas ce qu'elle veut : il y a un jugement, c'est vous qui avez la responsabilité de le faire appliquer, et le refus d'internat est moins problématique qu'une plainte pour non présentation d'enfant .

Donc à moins de resaisir le JAF votre fille n'ira pas en internat mais doit aller chez son père quand même .

Donc si vous voulez l'aider, lui rappeler que dans la vie on ne fait jamais ce qu'on veut, qui plus est quand on est mineur, est à mon avis une bonne base car je ne suis pas sûre que votre position lui rende service ...

Par Isadore

Bonjour,

Le plus urgent semble être de proposer au père de mettre en place un suivi psychologique de votre fille et peut-être une médiation familiale pour l'aider à renouer avec son père.

Je l'ai forcé à y aller plusieurs fois mais la dernière fois les gendarmes ont dû intervenir.
Pour quelle raison sont-ils intervenus ?

Quels sont les recours qu'elle peut avoir et comment puis je l'aider sachant que je ne peux faire appel au jugement.
Elle est mineure, elle a deux parents qui ont d'après la loi le rôle de prendre des décisions dans son intérêt. Votre fille n'a pas de recours car elle est sous votre autorité parentale. Pour l'aider il ne faut pas la laisser croire qu'elle peut

prendre les décisions parce que c'est faux. Elle ne peut que donner son avis, mais ce sont ses parents qui décident.

Ensuite il vous appartient de prendre les décisions qui vous sembleront dans l'intérêt de votre fille.

Si vous ne voulez pas saisir le JAF, vous avez le choix entre scolariser votre fille dans un autre établissement ou convaincre le père.